



DÉCLARATION CONJOINTE DE LA PSI ET DE L'IE SUR LES VIOLATIONS DES DROITS LGBT

L'Internationale de l'Éducation (IE) et l'Internationale des services publics (PSI) se joignent aux groupes LGBT et aux autres défenseurs des droits de l'homme pour condamner l'intolérance croissante dont sont victimes les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT), et les attaques contre leurs droits. Les gouvernements de par le monde semblent se dérober à l'obligation qu'ils ont de protéger et de promouvoir les droits humains de *tous* leurs citoyens, y compris des LGBT.

En juin 2013, une loi interdisant la « propagande de relations sexuelles non traditionnelles », destinée aux mineurs, a été adoptée en Russie. Cette loi autorise la discrimination et la violence contre les communautés LGBT, et aurait conduit à une augmentation des crimes haineux dans le pays.

L'Europe connaît une résurgence de groupes d'extrême droite et d'extrémistes. Par conséquent, les incidents liés aux crimes homophobes et racistes sont en augmentation. On pourrait citer, comme exemples, la montée du parti Jobbik en Hongrie et du parti Aube dorée en Grèce. Dans le discours homophobe du parti Jobbik, on a pu entendre l'incitation à l'exécution d'un dirigeant bien connu, en raison de ses préférences sexuelles présumées, et l'appel à l'emprisonnement des personnes qui font la prétendue « promotion » de l'homosexualité. Quant à l'association populaire Aube dorée, elle préconiserait de « corriger les homosexuels et les personnes à la peau foncée ».

En Inde, la Cour suprême a rejeté les appels demandant la révision d'une décision de justice récente, qui auraient permis d'annuler la criminalisation de l'homosexualité (section 377 du Code Pénal). En Ouganda, le Président Museveni a opposé son veto au projet de loi anti-homosexualité récemment adopté. Dans ce pays, l'homosexualité est déjà considérée comme un acte criminel, mais le nouveau projet de loi aurait rendu les peines encore plus sévères. Le même genre de loi sur l'interdiction d'avoir des relations avec une personne de même sexe a été récemment adopté par le Sénat au Nigeria.

Commentant ces tendances, Rosa Pavanelli, Secrétaire générale de la PSI, affirme que « les droits humains ne sont pas négociables. Nous demandons aux gouvernements d'avoir le courage de mener une politique visant à lutter contre la discrimination sous toutes ses formes, au lieu de la promouvoir dans la législation nationale. Les syndicats s'engagent à lutter contre la discrimination et à promouvoir une société non violente et ouverte à la diversité ».

Fred van Leeuwen, Secrétaire général de l'IE souligne que « les enseignants et le personnel d'éducation sont fort conscients de l'effet néfaste que l'homophobie préconisée par un État peut avoir, notamment lorsqu'elle s'adresse aux enfants d'âge scolaire. Les enseignants jouent un rôle crucial dans la promotion des droits de tous les membres de leur communauté, d'une manière égale pour tous ».

La PSI et l'IE exigent l'abolition de toutes les lois qui criminalisent l'homosexualité, partout où elles existent. Nous appelons les gouvernements à abroger les lois discriminatoires, à améliorer de toute urgence les réponses aux actes de violence motivés par la haine, et à garantir une protection juridique adéquate et appropriée face à la discrimination s'appuyant sur les préférences sexuelles et l'identité de genre.

L'IE et la PSI condamnent sans équivoque toute forme de discrimination ou de violence contre les lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels, et appellent les syndicats du monde entier à s'opposer activement à l'homophobie et à s'organiser pour défendre les droits des travailleurs et travailleuses LGBT.